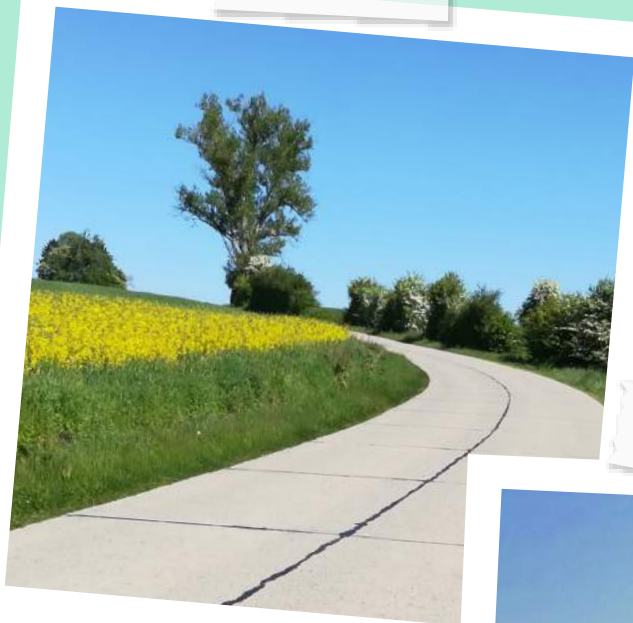


Doische

INFOS

OCTOBRE 2019

État Civil	5
Conseil du 06 juin	5
Conseil du 11 juillet	9
Fonds social Chauffage	10
Mediation de dettes	13
Le nouveau sac bleu est arrivé	13
Collecte de pneus de couverture de silos ..	14
Collecte de jouets	14
JOBDAY du 05 octobre	15
Chasses 2019 - 2020	15
Test national BE-Alert - 03/09/2019	16
Noces d'or et de palissandre 2019	16
Repair Café	17
Mercredi, c'est OXY	17
La Chronique des 10 villages	19



"SUR LA ROUTE DE DOISCHE",
MARC GOLTZBERG



"MURMURES",
ALAIN GILLAIN



"CONTES ET LÉGENDES",
ALAIN GILLAIN



Nature Nature

Mon espace BIO sur mesure...



Magasin **BIO** et **VRAC**
de proximité

Ouvert du **LUNDI** au samedi
de 9h à 18h non stop
Vendredi jusque 19h

Rue de France 16 à PHILIPPEVILLE • 071 667 556

www.nature-nature.be

 [naturenature.philippeville](https://www.facebook.com/naturenature.philippeville)

 [naturenaturephilippeville](https://www.instagram.com/naturenaturephilippeville)



JMH

chauffage-sanitaire



Installation | Entretien | Dépannage
Gaz | Mazout | Régulation | Solaire

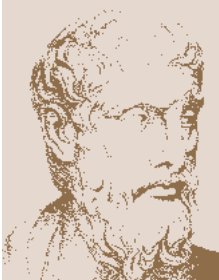
Jimmy HAVELANGE

0478 79 77 86 | jmh.infos@gmail.com

Devis Gratuit

L'épicurien

Restaurant - Service traiteur



Rue de Fombay 2
5680 Romerée
Tél.: 082 699 694

www.restaurant-epicurien.be

Ouvert le vendredi soir,
Samedi midi et soir,
Dimanche midi et jours fériés



MARIEMBOURG

Anciaux Pol & cie sprl

060 31 10 35

TOUT
POUR

jardin • animaux
boulangerie maison



Les heures d'ouverture de l'administration communale sont les suivantes :

du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00, le lundi de 14 h 00 à 16 h 00 (uniquement service population jusque 17 h 00) et **le mercredi de 14 h 00 à 16 h 00.**

Permanence « population » : **le 1^{er}, 3^e et 5^e samedi du mois de 9 h 00 à 12 h 00** (sauf exceptions)

Téléphone : 082 21 47 20 – Fax : 082 21 47 39 – Notre adresse e-mail : info@doische.be

Notre site : www.doische.be – Page Facebook : Doische Infos – Page Twitter : ACDoische



Focus sur le village de Gochenée

L'exposition « **Photographie ton village ! – Doische vu par ses habitants** » se prolonge jusqu'à la première page du bulletin communal. Vous pourrez ainsi découvrir, chaque mois, 3 photos lauréates de cette exposition, mettant à l'honneur un village de l'entité, d'après le regard de ses habitants.



« **Murmures** », Alain Gillain



« **Contes et légendes** », Alain Gillain



« **Sur la route de Doische** », Marc [Goltzberg](#)

BOURGMESTRE

Sur rendez-vous en téléphonant au 082 21 47 25 ou au 0486 38 39 92 ou encore par mail à pascal.jacquiez@doische.be

CPAS

Permanences de la Présidente Bénédicte Hamoir

Sur rendez-vous en téléphonant au 0479 36 50 90

Permanences sociales

Le lundi et le vendredi de 9 h 00 à 11 h 00 et le mercredi de 13 h 30 à 16 h 00, Rue Martin Sandron 131 à 5680 Doische Tél. 082 69 90 49 – Fax : 082 69 93 41
mail : info@cpasdoische.be.

Une permanence pension a lieu tous les 4^e jeudis du mois de 10 h 00 à 11 h 30 à la Salle des Mariages à l'Administration communale.

Prochaine permanence **le jeudi 24 octobre 2019.**

Le Service social est accessible uniquement au numéro 082 69 90 49

DÉCHETS ET COLLECTES

La collecte des déchets ménagers et organiques aura lieu **les jeudis 03, 10, 17, 24 & 31 octobre 2019**. La collecte des papiers-cartons aura lieu **le vendredi 4 octobre 2019**. La collecte des PMC (sacs bleus) aura lieu **les mardis 01, 15 & 29 octobre 2019**. Plus d'infos sur le tri des déchets, surfez sur **www.bep-environnement.be**.



**RESSOURCERIE
namuroise**

One, two, TRI ... Trier c'est facile, bien trier c'est utile !

Comment évacuer mes déchets ménagers ?

☑ Notre Commune bénéficie des collectes d'encombrants par la Ressourcerie Namuroise sur appel au 081/260 400. Elle reprend aussi d'autres types de déchets, comme la vaisselle, les livres et des déchets électroniques.

CONCEPT fire

John Jonckheere

PALAZZETTI **FRANCO BELGE** **ODIA** **Fire**



- Installation
- Montage
- Placement
- Entretien
- Dépannage

Poêles
Pellets
Bois
Charbon
Mazout

72 chaussée de Philippeville - 5660 MARIEMBOURG

Tél. 0479 17 61 58 - www.concept-fire.be  concept.fire10@gmail.com



Johany DARVILLE

Dépannage - Matériel - Installation
Assistance Internet & Réseau

LA FABRIQUE D'INFORMATIQUE

Déplacement offert sur présentation de ce bon

* Valable une seule fois par domicile



Rue des Meuniers 27 - 5620 Morville
082 68 86 74 - 0497 17 79 89 - www.fabrique-informatique.be



CERAMIGRES 2000

**CARRELAGES DE MARQUE
À LA PORTÉE DE TOUS !**

IMPORTATION DIRECTE
VENTE AUX PARTICULIERS
SANS INTERMÉDIAIRES

Profitez de nos achats massifs en usine
Bénéficiez **GRATUITEMENT**
de notre service décoration
Transport **GRATUIT**
Possibilité de pose TVA 6 % ou 21 %

Rue Poète Folie 2 - FLEURUS
Tél. 071 81 44 20
Du lundi de 14h à 18h,
du mardi au vendredi de 9h15 à 12h30
et de 13h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h

Th. Huet

Centre auditif

JE VOUS AIDE DEPUIS 40 ANS
à trouver une solution à votre problème d'audition.

Satisfaire le patient est ma priorité !

Je prends le temps de discuter avec vous afin de déterminer l'appareil qui vous convient le mieux.
Des appareils de plus en plus discrets dotés de réglages automatique du son.
Un son le plus naturel et le plus confortable possible dans toutes les situations d'écoute optimisant la compréhension de la parole.

GRATUIT 

Test auditif • Essais d'appareils sans engagement
Service après vente

Rue de Mettet 11 à 5620 Florennes • 071 68 90 41 • 0476 29 48 36
theresehuet@hotmail.com



FUNERAILLES

Willems-Leroy sprl

« Organisation complète de funérailles, inhumation, crémation, prévoyances décès, caveau, monuments »

Tél. 082 22 27 87 • www.willems-leroy.be

NOUVEAU FUNÉRARIIUM
À HERMETON-SUR-MEUSE



DECES

DELVAUX Francine à Yvoir, le 18/08/2019 (Doische)
 THIERY Jacqueline à Gimnée, le 29/08/2019 (Gimnée)
 LANDRAIN Geneviève à Vodelée, le 22/08/2019 (Vodelée)
 GHISLAIN Pierre à Matagne-la-Petite, le 08/08/2019 (Petigny)
 DINON Mariette à Gimnée, le 04/09/2019 (Houyet)

MARIAGE

SELLIER Dominique (Matagne-la-Petite) et DEMOULIN Vinciane (Mons).

NAISSANCE

LURQUIN Joyanne née à Charleroi, le 06/08/2019 (Matagne-la-Petite)

Conseil du 06 juin : Principales décisions

Le Conseil se trouve réuni en ses lieux ordinaires pour délibérer dès 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Pascal Jacquiez, Bourgmestre-Président.

Le Président ouvre la séance. Il est 19 h 34.

Sauf indications contraires, tous les points sont adoptés à l'unanimité.

Le Conseil,

- **Prend** connaissance, en vertu des dispositions de l'article 4, alinéa 2, du Règlement général de la Comptabilité communale, de la décision du 13 mai 2019 émanant du Ministre des Pouvoirs locaux décidant d'approuver les Comptes communaux pour l'exercice 2018.
- **Approuve** la modification budgétaire n°1 du C.P.A.S. pour l'exercice 2019 voté en séance du Conseil de l'Action Sociale en date du 08 mai 2019 est approuvé comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	966.370,30 €	966.370,30 €	0
Augmentation de crédit (+)	21.691,50 €	33.763,40 €	- 12.071,90 €
Diminution de crédit (-)	0 €	- 12.071,90 €	12.071,90 €
Nouveau résultat	988.061,80 €	988.061,80 €	0

- **D'approuver** le plan d'investissement communal 2019-2021:

N°	Intitulé de l'investissement	(2) Estimation des travaux (en compris les frais d'étude)	(3) Estimation des interventions extérieures		(4)=(2)-(3) Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	40 % de (4)	60 % de (4)
			SPGE	autres			
2	Vaucelles, rue du Moulin	177.793,77			177.793,77	71.117,51	106.676,26
5	Gimnée, rue du Bois des Moines	396.523,05			396.523,05	158.609,22	237.913,83
7	Matagne-la-Petite, rue de la Forge	90.205,50			90.205,50	36.082,20	54.123,30
8	Matagne-la-Petite, rue de l'Auberge	92.810,03			92.810,03	37.124,01	55.686,02
11	Matagne-la-Grande, rue de la Couturelle	335.412,00			335.412,00	134.164,80	201.247,20
13	Vodelée, rue de Gimnée	89.474,96			89.474,96	35.789,98	53.684,98
17	Gochenée, rues de Phépet, Haute et du Butia	366.920,40			366.920,40	146.768,16	220.152,24
18	Soulme, rues du Ruage et Sainte-Colombe	81.312,00			81.312,00	32.524,80	48.787,20
	TOTAUX	1.630.451,71			1.630.451,71	652.180,68	978.271,02

- **Approuve** le cahier des charges N° 2019046 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la direction des travaux de création d'un office du tourisme, d'un logement et d'un restaurant", établis par le Service Travaux - Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 24.265,00 hors TVA ou € 29.360,65, 21% TVA comprise.
- **Arrête** comme suit la composition du Comité d'accompagnement dans le cadre du projet de construction d'un logement tremplin et d'un cabinet médical rural dans le Carmel de Ma-

LA FERME DU CRESTIA

« Produits artisanaux »

- Produits laitiers-lait frais-glaces-viandes de la ferme
- Gâteaux glacés toutes occasions
- Salon de dégustation intérieur, glaces, crêpes, gaufres, mousses au chocolat, desserts...
- Colis de viande de notre élevage (bœuf, porc, veau, agneau) et poulets fermiers
- Plats préparés

Horaires :

ouvert tous les jours de 13h à 21h.
Fermé le lundi.

Retrouvez-nous sur facebook : Ferme du Crestia

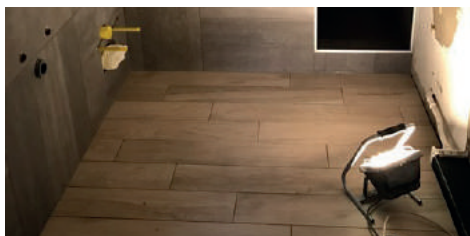
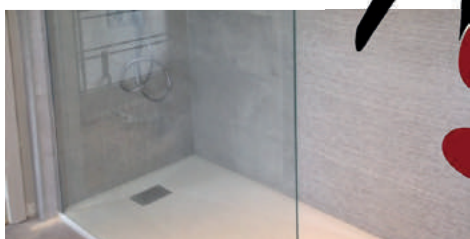
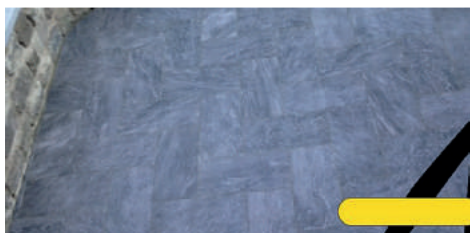
Au Crestia 5 • 5680 Doische • 0477 68 65 71

NOUVEAU BOUCHERIE

du mardi au vendredi de 13h à 18h, le samedi de 10h à 18h.
Disponibilité le dimanche uniquement en libre-service
sous vide aux heures de la glacerie.

Fermé le lundi.

Colis de viande, viande au détail et CHARCUTERIES MAISON à la découpe



AS



CARRELAGES

0476 72 09 25

Pose de carrelage dans toutes les pièces,
intérieur et extérieur.

Carrelage :

- ❖ traditionnel
- ❖ imitation (bois, parquet, cuir,...)
- ❖ avec motifs

Pierre naturelle :

- ❖ marbre
- ❖ pierre bleue
- ❖ pierre de Bourgogne

www.ascarrelages.be

tagne-la-Petite : Un représentant de la Planification de la Mobilité du Service public de Wallonie: Joachim Romain, gestionnaire mobilité du SPW ; Trois représentants du bénéficiaire: Pascal JACQUIEZ, Bénédicte HAMOIR et Philippe BELOT.

- **Arrête** le Compte de la Fabrique d'église de Doische pour l'exercice 2018 voté par le Conseil de Fabrique comme suit : Subside communal : 3.954,20 € ; Recettes totales : 17.771,29 € ; Dépenses totales : 5.606,55 € ; Résultat comptable : 12.164,74 €.
- **Arrête** le Compte de la Fabrique d'Eglise de Gimnée pour l'exercice 2018, voté en séance du Conseil de Fabrique du 19 mars 2019 comme suit : Subside communal : 9.786,46 € ; Recettes totales : 16.190,33 € ; Dépenses totales : 11.826,89 € ; Résultat comptable : + 4.363,44 €.
- **Arrête** le Compte de la Fabrique d'église de Vaucelles pour l'exercice 2018 voté par le Conseil de Fabrique en séance du 21 janvier 2019 comme suit : Subside communal : 2.350,00 € ; Recettes totales : 3.791,79 € ; Dépenses totales : 2.150,70 € ; Résultat comptable : 1.641,09 €.
- **Arrête** le Compte de la Fabrique d'église de Niverlée pour l'exercice 2018 voté par le Conseil de Fabrique en séance du 02 avril 2019 comme suit : Subside communal : 5.007,26 € ; Recettes totales : 8.022,54 € ; Dépenses totales : 4.981,75 € ; Résultat budgétaire : 3.040,79 €.
- **Arrête** le Compte de la Fabrique d'église de Romerée pour l'exercice 2018 voté par le Conseil de Fabrique en séance du 07 mai 2019 est approuvé comme suit : Subside communal : 6.737,98 € ; Recettes totales : 10.697,61 € ; Dépenses totales : 5.721,84 € ; Résultat comptable : 4.975,77 €.
- **Arrête** le Compte de la Fabrique d'église de Matagne-la-Grande pour l'exercice 2018 voté par le Conseil de Fabrique en séance du 24 avril 2019 comme suit : Subside communal : 1.307,24 € ; Recettes totales : 9.072,68 € ; Dépenses totales : 5.121,51 € ; Résultat comptable : 3.951,17 €.
- **Arrête** le Compte de la Fabrique d'église de Matagne-la-Petite pour l'exercice 2018 voté par le Conseil de Fabrique en séance du 17 avril 2019 comme suit : Subside communal : 4.272,49 € ; Recettes totales : 13.477,85 € ; Dépenses totales : 7.142,29 € ; Résultat comptable : 6.335,56 €.
- **Arrête** le Compte de la Fabrique d'église de Volcée pour l'exercice 2018 voté par le Conseil de Fabrique en séance du 19 mars 2019 comme suit : Subside communal : 14.214,50 € ; Recettes totales : 14.724,69 € ; Dépenses totales :

14.687,40 € ; Résultat comptable : 37,29 €

- **Arrête** le Compte de la Fabrique d'Eglise de Soulme pour l'exercice 2018, voté en séance du Conseil de Fabrique, comme suit : Subside communal : 6.949,04 € ; Recettes totales : 5.584,91 EUR ; Dépenses totales : 1.716,59 EUR ; Résultat comptable : 3.868,32 EUR
- **Arrête** le Compte de la Fabrique d'église de Gochenée pour l'exercice 2018 voté par le Conseil de Fabrique en séance du 14 mars 2019 sont approuvés comme suit : Subside communal : 10.010,79 € ; Recettes totales : 16.337,75 € ; Dépenses totales : 12.095,72 € ; Résultat comptable : 4.242,03 €
- **Emet** un avis favorable quant à l'approbation du Compte 2018 de la Fabrique d'Eglise protestante de Namur.
- **Marque** son accord sur la participation de notre Commune à la vente 2020 sur le Parc à grumes de Wallonie ;
- **DECIDE**, pour cause d'utilité publique, d'octroyer à la société ORES ASSETS un droit d'emphytéose sur la parcelle communale sise rue de la Station à Matagne-la-Grande et cadastrée ou l'ayant été Commune de Doische - 5ème division Matagne-la-Grande - Section B, domaine public et située rue de la Station pour pour l'implantation d'une cabine haute tension. L'emphytéose est constituée :
 - pour une période indivisible de 99 années entières prenant cours le jour de la signature de l'acte authentique,
 - moyennant le paiement d'un canon d'une valeur de 9,90 EUR représentant l'ensemble des canons pour la durée entière du bail et payable en une seule fois lors de la passation de l'acte authentique,
 - aux autres clauses du projet de convention de bail emphytéotique susvisé ;
- **Approuve** le contrat particulier n°TO-19.012 nous transmis par le Service Technique Provincial concernant des prestations topographiques ayant pour objet les prestations topographiques nécessaire au plan de délimitation et d'incorporation dans le domaine public de la rue Martin Sandron au lieudit "Plimont" situé sur les parcelles cadastrées section A 120 C et 120 D.
- **Désigne** la SC SPRL JEAN-MARIE DERE-MINCE, Réviseur d'entreprises, demeurant à 5000 Namur, avenue Baron Fallon 9 en qualité de Commissaire-réviseur et ce, conformément à l'article 1231-6 du CDLD précisant que le contrôle de la situation financière et

BARBIER CLAUDE
0488 66 95 99 • 082 615 300
SERVICE DE QUALITÉ



TRANSPORT AMBULANCE 7J/7 24H/24

TRANSPORT VÉHICULE SANITAIRE LÉGER
 TRANSPORT AVEC CHAISE ROULANTE
 HOSPITALISATION, TRANSFERT, SORTIE D'HÔPITAL,
 EXAMEN, RADIO, ETC...
 PRÉVENTIF POUR VOS MANIFESTATIONS
 PERSONNELLES DIPLÔMÉES
 EN AIDE MÉDICALE URGENTE
 ET TRANSPORT MÉDICO SANITAIRE

Agréé région wallonne N°134



HORLOGER - BIJOUTERIE - JOAILLIER

François Linard

Nouvelle collection PANDORA



Les Georgettes



Rue de France 48 - PHILIPPEVILLE - 071 64 33 75 - OUVERT du mardi au vendredi de 10h à 18h et le samedi de 9h à 17h. Lundi fermé.

Entretien/Réparation
 multimarque...
 avec un service
 indépendant spécialisé



- Audi
- VW
- Seat
- Skoda

- Service pneumatique
- Montage équilibrage
- Géométrie 3D



Vente d'occasions ★★★★★

Rue Martin Sandron 1b - 5680 Doische
082 677 111 • 0475 754 181



RESTAURANT • SERVICE TRAITEUR
SERVICE JOURNALIER DE REPAS À DOMICILE

Demandez notre menu
 Repas à partir de 8 €

0475 33 19 04

Rue de la Station 37B à 5680 Matagne-la-Grande - www.lesusscrofa.be - info@lesusscrofa.be



STOCKBOX
 LE SPECIALISTE DU STOCKAGE

TROUVEZ CHEZ NOUS
LA PLACE QUI MANQUE CHEZ VOUS !
UN SERVICE DE QUALITÉ AU MEILLEUR PRIX



ACCÈS AISÉ 7J/7 - BOX DE 2 À 30M³ - SITE SÉCURISÉ
 Location lift - remorque - camion (permis B) - containers extérieurs

Rue du Moulin 240 - 5600 Philippeville - Tél. 0475 28 12 03 - 071 57 03 34
WWW.STOCKBOX.BE - info@stockbox.be

des comptes annuels des RCA est confié à un Collège de trois commissaires désignés par le Conseil Communal en dehors du Conseil d'Administration de la Régie et dont l'un au moins à la qualité de membre de l'Institut des réviseurs

d'entreprises. Cette désignation est valable pour les années 2018-2019-2020.

La séance est terminée, il est 20 h 49'.

Le Président lève la séance.

Conseil du 11 juillet : Principales décisions

Avant le début des débats, les membres de la présente assemblée respectent une Minute de silence en mémoire de Madame Chantal Guislain, ancienne employée communale, décédée inopinément le 10 juillet 2019.

Le Président ouvre la séance. Il est 19 h 30.

Absents : Monsieur Philippe Belot et Michel Cellière.

Sauf stipulations contraires, tous les points sont adoptés à l'unanimité.

Le Conseil,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 16 mai 2019.
- **Prend connaissance** de la décision ministérielle 17 juin 2019 de Madame la Ministre en charge des Pouvoirs locaux approuvant les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2019, votées en séance du Conseil communal du 16 mai 2019.
- **Fixe** le cahier spécial des charges relatif à la location des terrains communaux
- **Marque** un accord définitif sur
 - o la prolongation de l'échéance du contrat de bail emphytéotique à savoir jusqu'au 31 décembre 2089.
 - o l'adaptation du loyer mensuel du contrat de bail en cours de la façon suivante : du 01/01/2019 au 31/12/2024 : 1.000,00 € ; du 01/01/2025 au 31/12/2039 : 1.200,00 € ; du 01/01/2040 au 31/12/2054 : 1.800,00 € ; du 01/01/2055 au 31/12/2069 : 2.600,00 € ; du 01/01/2070 au 31/12/2084 : 3.500,00 € ; du 01/01/2085 au 31/12/2089 : 4.700,00 €. Le canon annuel ci-dessus fixé, étant augmenté tous les 15 ans, ne fera l'objet d'aucune indexation.
 - o sur les termes et conditions du projet d'avenant au bail emphytéotique nous présenté par Maître Pierre Nicaise, notaire de résidence à Grez-Doiceau, détenteur de la minute ;
- **Approuve** le cahier des charges N° 2019049 et le montant estimé du marché "Acquisition

d'une balayeuse de rue", établis par le Service Travaux - Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 165.000,00 hors TVA ou € 199.650,00, 21% TVA comprise.

- **Arrêter** comme suit la composition du Comité d'accompagnement dans le cadre du projet de construction d'un logement tremplin et d'un cabinet médical rural dans le Carmel de Matagne-la-Petite :
 - o Un représentant de la Planification de la Mobilité du Service public de Wallonie: Joachim Romain, gestionnaire mobilité du SPW
 - o Trois représentants du bénéficiaire: Pascal JACQUIEZ, Bénédicte HAMOIR et Philippe BELOT.
 - o Un représentant du Département des Routes de Namur et du Luxembourg : Charles ALLARD, Chef du district de Philippeville.
- **Approuve** le cahier des charges N° 2019050 et le montant estimé du marché "MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE PUBLICITAIRE NEUF", établis par l'Administration communale de Doische, Direction Générale. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 0 €.
- **Approuve** le cahier des charges N° 2019048 et le montant estimé du marché "Fabrication et pose d'un balisage de circuit de promenades dans la Commune de Doische", établis par l'auteur de projet, Monsieur DOMINIQUE NISSET de Traces T.P.I. Belgium sa, Rue Du Cayaux 17 à 5620 Flavion. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 15.041,12 hors TVA ou € 18.199,76, 21% TVA comprise.
- **Demande** la modification du raccordement afin de pouvoir bénéficier de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques installés sur

des bâtiments communaux.

- **Adopte** le règlement communal relatif aux mariages tel que présenté ci-dessous :

Article 1 - Dispositions générales

Le présent règlement règlement une matière reprise aux articles 165 et 166 du Code civil.

Article 2 - Lieu pour la célébration des mariages

Les mariages sont célébrés uniquement par l'Officier de l'Etat civil dans la salle des mariages de la Maison communale. Ils peuvent être célébrés, sur décision du Conseil communal, dans un autre endroit répondant aux prescrits de l'article 165 du Code civil.

Article 3 - Jours et heures de célébration

Les mariages ne sont pas célébrés les dimanches, les jours fériés ou les jours de fermeture de l'administration communale.

Ils sont célébrés :

- le samedi, entre 10h00 et 14h00

- les autres jours,

à 16h30, 17h et 17h30 en fonction des disponibilités de l'Officier de l'état civil et en respectant cet ordre ;

à une autre heure entre 10h et 16h, à la demande des futurs époux, et si l'officier de l'Etat civil est disponible pour la célébration.

Article 4 - Dispositions diverses et finales

Les mariages sont célébrés par l'Officier de l'état civil titulaire ou son remplaçant.

Les animaux ne sont pas admis dans la salle des mariages, exception faite des chiens d'assistance.

Les demandes non prévues par le présent règlement ou par les dispositions légales en la matière seront soumises à la décision du Collège communal.

Article 5 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le premier jour du mois suivant son adoption par le Conseil communal. Il abroge les dispositions communales en la matière qui auraient été prises auparavant.

- **Adopte** le Règlement d'Ordre Intérieur pour l'année scolaire 2019-2020 proposé par la Commission communale de l'accueil.
- Tous les membres présents ratifient la délibération du Collège communal en date du 1er juillet 2019 par laquelle cette Autorité définit les modalités d'organisation du Voyage des familles 2019, détermine la quote-part des participants et désigne l'autocariste.
- **Aliéne** en vente publique au rabais, tout ce qui est repris comme "bois marchand" pour l'exercice 2020, conformément aux états de martelage établis par le Cantonement forestier de Viroinval, faisant partie intégrante de la présente délibération. L'estimation totale de tous les lots s'élève donc à **45.650,00 EUR.**
- **Emet** un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif à la création d'une zone limitée à 50 km/h sur le territoire de notre Commune, dans la localité de Soulme sur la route Régionale N97, rue des Champelles, entre les cumulées 21.000 et 21.450, tel que présenté par le Service Public de Wallonie, Mobilité - Infrastructures, dans son courrier du 08 juillet 2019 référencé D131/2019/79610.

La séance est terminée, il est 20 h 07'.

Le Président lève la séance.

Fonds Social Chauffage

INFORMATIONS IMPORTANTES ET NOUVEAUX MONTANTS AU 1^{ER} JUILLET 2019

Le Fonds Social Chauffage aide depuis fin 2005 les ménages en difficultés financières en intervenant en partie dans le règlement de leur facture énergétique.

Tout habitant répondant aux conditions d'octroi et

se chauffant au gasoil de chauffage, au pétrole lampant et au propane en vrac peut faire appel à notre Fonds et ce, chaque année calendrier.

Sur quels combustibles porte l'intervention ?

L'intervention porte sur la facture payée pour l'achat d'un combustible domestique (gasoil de chauffage) à la pompe ou en vrac (dans l'optique de remplir une citerne à domicile), de pétrole lampant à la pompe et de gaz propane en vrac livré à domicile en grosses quantités (dans une citerne,

pas en bonbonnes).

La livraison doit être faite entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Qui a droit à cette intervention financière ?

- Catégorie 1 : les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée d'assurance soins de santé.

A noter que le montant des revenus annuels bruts imposable du ménage est plafonné à **19.105,58 €, majoré de 3.536,95 € par personne à charge***.

Dans les cas suivants, il n'y a pas lieu de faire une enquête sur les revenus :

lorsque le ménage est composé d'une personne isolée (avec ou sans enfants à charge) bénéficiant du statut BIM ;

lorsque l'ensemble du ménage est BIM.

- Catégorie 2 : les personnes à revenu limité, c'est-à-dire les ménages dont le revenu annuel brut imposable est inférieur ou égal à **19.105,58 €, majoré de 3.536,95 € par personne à charge***.

Le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.

- Catégorie 3 : les personnes sur-endettées qui bénéficient d'une médiation de dettes conformément à la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation ou d'un règlement collectif de dettes en vertu des articles 1675/2 et suivant du Code judiciaire et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

* Pour être considérée comme une personne à charge, les revenus nets doivent être inférieurs à 3.270,00 €, sans prendre en compte les allocations familiales et les pensions alimentaires pour enfants.

A combien s'élève l'intervention ?

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie **entre 14 cents et 20 cents par litre** ; Ce montant dépend du prix facturé du combustible. Plus le prix est élevé, plus l'intervention est importante.

Le Fonds intervient pour **un maximum de 1500 litres par période de chauffe et par famille**.

Pour les personnes qui se chauffent au mazout ou au pétrole lampant acheté à la pompe, le Fonds a prévu **une intervention forfaitaire de 210 €**. Un seul ticket suffit pour prétendre à l'allocation forfaitaire.

Comment réclamer cette intervention ?

Vous devez introduire votre demande auprès du CPAS de votre commune dans les 60 jours suivant la livraison.

Le CPAS vérifiera :

- si vous appartenez réellement à une des catégories précitées,
- si vous utilisez réellement un combustible de chauffage qui vous donne droit à une intervention,
- si l'adresse figurant sur la facture correspond à l'adresse de livraison et à l'adresse où vous résidez habituellement,
- si vous répondez aux conditions de revenus mentionnées ci-dessus, le CPAS consultera par voie informatique vos données de revenus, directement auprès du SPF Finances ainsi que celle des membres qui composent votre ménage. Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.

Le CPAS vous demandera de présenter les documents suivants :

Dans tous les cas, une copie de la facture ou du bon de livraison. Si vous habitez dans un immeuble à plusieurs appartements, vous devez demander au propriétaire ou au gérant de l'immeuble une copie de la facture et une attestation avec mention du nombre d'appartements auquel se rapporte la facture.

Si vous faites partie de la catégorie 1 :

- votre carte d'identité,
- à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier avertissement extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente d'allocation sociale,...)

Si vous faites partie de la catégorie 2 :

- votre carte d'identité,
- à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente de versement d'allocation sociale,...)

Si vous faites partie de la catégorie 3 :

- la décision d'admissibilité du règlement collectif de dettes ou une attestation émanant de la personne qui effectue la médiation des dettes.

Où trouver des informations complémentaires ?

- auprès de votre CPAS, rue Martin Sandron 131 à 5680 Doische ou au 082/69.90.49.
- sur le site www.fondschauffage.be
- au numéro gratuit 0800/90929.

Paiements échelonnés

Qu'est-ce que l'échelonnement du paiement ?

Le système des paiements échelonnés vous permet de régler votre facture de mazout de chauffage (ou gasoil de chauffage d'après la législation) en plusieurs fois. L'avantage de ce système de paiement est qu'une livraison importante peut être fournie, sans que vous deviez déboursier une somme d'argent considérable en une fois.

Quelles sont les conditions minimales pour échelonner le paiement de votre facture de mazout ?

Les conditions minimales pour bénéficier du paiement échelonné concernent :

- la durée et la résiliation du contrat,
- les mensualités et le décompte,
- la livraison et le paiement,
- l'enregistrement du commerçant.

La durée et la résiliation du contrat

- Le contrat doit être exclusif.
- Le contrat doit être conclu pour une durée déterminée de maximum 24 mois.
- Si vous ne résiliez pas votre contrat, il est prolongé automatiquement pour une durée indéterminée.

Vous pouvez mettre fin à votre contrat à durée indéterminée à condition de respecter un délai de préavis de 1 mois.

En cas de résiliation, le commerçant doit vous remettre le décompte dans les 30 jours après la date finale du contrat.

- Si votre nouveau ou premier contrat à durée déterminée est résilié anticipativement par lettre recommandée par vous, vous devrez payer une indemnité de maximum 75 euros.
- Si votre nouveau contrat ou votre premier contrat à durée déterminée est résilié anticipativement par lettre recommandée par le commerçant, il devra vous payer une indemnité de maximum 75 euros.

Les mensualités et le décompte

Vous devez communiquer chaque année au commerçant, et pour la première fois au plus tard à la signature du contrat, votre consommation annuelle estimée de mazout de chauffage. Communiquer cette estimation n'implique aucune obligation d'achat.

L'estimation de votre consommation annuelle permet de calculer le montant mensuel (mensualité) que vous devez payer. La mensualité est fixée chaque année à l'anniversaire du contrat, et pour la première fois, à la signature du contrat.

Le montant de la mensualité peut être adapté, soit à votre demande, soit à la demande du commerçant à certaines conditions. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur la page des tarifs.

Par ailleurs, le commerçant doit vous transmettre un décompte annuel. Celui-ci contient un aperçu des livraisons et des paiements ainsi que le solde éventuel.

La livraison et le paiement

La première livraison de mazout de chauffage doit obligatoirement représenter au moins 1.000 litres et au maximum votre consommation annuelle.

Au plus tard, le jour de la première livraison, vous

devez payer un acompte. Cet acompte est au minimum égal à la moitié du prix de la livraison complète.

Les livraisons suivantes seront de 1.000 litres minimum, à moins que la contenance de la citerne soit inférieure à 1.200 litres ; alors les livraisons seront de 900 litres.

Il n'y a pas d'obligation de domiciliation ou d'ordre permanent.

A chaque livraison, le commerçant doit vous fournir un bon de livraison.

Sur la facture, le commerçant doit mentionner les différentes possibilités de paiement, entre autres la domiciliation. Le commerçant respecte ainsi les pratiques commerciales du droit économique.

L'enregistrement du commerçant

Le commerçant est une personne physique ou morale qui distribue, offre en vente ou vend, livre ou transporte du mazout de chauffage.

Il doit être enregistré auprès du SPF Economie, Direction générale de l'Energie.

Où trouver un commerçant enregistré ?

En tant que consommateur, si vous souhaitez conclure un contrat avec paiement échelonné, vous devez contacter un commerçant enregistré. Vous trouverez un commerçant enregistré en cliquant ici

Plus d'infos ?

Site web : <https://economie.fgov.be>

Contact Center du SPF Economie
Tél. (gratuit) : 0800 120 33 (de 9h à 17h)
Fax (gratuit) : 0800 120 57
E-mail : info.eco@economie.fgov.be

Cellule Energie Sociale du SPF Economie
Direction générale de l'Energie
Energie Sociale
Boulevard Roi Albert II 16
1000 Bruxelles
E-mail : soc.ener@economie.fgov.be

Concessionnaire officiel Opel - Isuzu

Garage Valentin

LE VENIR APPARTIENT À TOUS

- Centre de réparation agréé VN et VU
- Entreprise familiale
- Vente véhicules neufs et utilitaires
- Carrosserie agréée par les assurances
- Centre occasions OCUC

071 72 79 41

facebook

damien@garagevalentin.be
www.garagevalentin.be

Nouveau au CPAS : Un service de Médiation de dettes est mis en place



Chaque dernier jeudi du mois, à partir de septembre 2019, Madame Amandine MINET du Service de Médiation de dette du CPAS de Couvin tiendra une permanence pour les habitants de notre Commune.

Vous avez besoin d'un renseignement ? d'un conseil ?

Vous êtes dans une situation d'endettement ?

Comment ce service peut-il m'aider ?

Lors du 1er rendez-vous, le médiateur de dettes explique son travail et les limites de celui-ci. En effet, les médiateurs de dettes ont un rôle d'intermédiaires entre les débiteurs et les créanciers et interviennent dans le but de servir au mieux les intérêts des deux parties. Les négociations portent sur les délais de remboursement, la réduction d'intérêts, les pénalités financières et la légalité des créances. Le médiateur de dettes remettra également une grille budgétaire au débiteur afin d'estimer sa situation financière. L'entretien permet au médiateur de situer son action et ses limites.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous par téléphone au 082 699 049

Le nouveau sac bleu est arrivé



Il ne vous reste plus qu'à trier !

BEP Environnement a introduit récemment le nouveau sac bleu dans votre commune. Et c'est une bonne nouvelle, car presque tous les emballages en plastique peuvent désormais être

triés avec les PMC. Cela signifie une réduction significative des déchets résiduels, et bien plus de recyclage.

Presque tous les emballages en plastique

Le nouveau sac bleu peut désormais accueillir presque tous les emballages en plastique ménagers. Pensez par exemple aux pots de yaourt, aux barquettes de beurre, aux barquettes plastique de fromage et de charcuterie ou encore aux sacs et films en plastique. Ceux-ci peuvent désormais tous être triés dans le même sac. Avec ce nouveau tri, une baisse des déchets résiduels de 6 à 8 kilos est possible. Une bonne nouvelle pour l'environnement, et pour votre porte-monnaie.

Les anciens sacs restent encore valables

Ne vous en faites pas si vous avez encore un rouleau de sacs PMC chez vous. Les anciens sacs restent valables indéfiniment. Vous pouvez les proposer sans aucun problème à la collecte en

y ajoutant les nouveaux emballages en plastique autorisés. Les nouveaux sacs bleus arriveront progressivement et seront vendus dans les mêmes points de vente : votre supermarché, votre magasin de proximité, etc. Le calendrier de collecte reste également inchangé. Vous pouvez par conséquent sortir le nouveau sac bleu le même jour qu'avant. Vous pourrez donc trier plus, avec le même confort.

Attention : pas partout en même temps

Le nouveau sac bleu est introduit progressivement dans tout le pays. De cette manière, chaque acteur impliqué dispose du temps nécessaire pour se préparer correctement. Lors de l'introduction, de nombreuses parties prenantes sont en effet impactées : les communes, les intercommunales, les entreprises de collecte, les centres de tri, les entreprises de recyclage... Il est donc possible que les nouvelles règles de tri élargies en vigueur au sein de votre commune ne soient pas encore d'application dans une commune voisine ou sur votre lieu de travail.

Plus d'informations ?

Consultez le site web de votre intercommunale www.bep-environnement.be ou www.lenouveausacbleu.be

Collecte de pneus de couverture de silos : Campagne 2019



De nombreux agriculteurs possèdent des stocks de pneus usés qu'ils ont utilisés pour la couverture de silos, dont ils n'ont plus l'utilité et dont il est difficile de se débarrasser. Ces pneus sont parfois stockés dans des conditions non adaptées et génératrices d'effets néfastes sur l'environnement.

QUE FAIRE DE CES PNEUS ?

BEP Environnement (Intercommunale de gestion des déchets ménagers en Province de Namur) donne la possibilité aux agriculteurs de participer à la campagne de collecte des pneus de silos qui se tiendra du 14 octobre au 29 novembre 2019.

Cette campagne permettra aux agriculteurs de se débarrasser de leurs pneus usés, de manière légale et à faible coût. Ce service est réservé uniquement aux pneus « déjantés » de tourisme (voitures), vidés de tout corps étrangers tels que ferrailles, terre, gravier, ciment, ...

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE ACTION ?

Les exploitations agricoles implantées dans une des communes affiliées à BEP Environnement.

A quel prix ?

Le montant à prendre en charge par l'agriculteur est de 235,50 €/tonne TVAC ou 1,77 EUR/pneu TVAC.

OÙ DÉPOSER MES PNEUS DE SILO ?

4 sites sur la Province de Namur seront accessibles aux agriculteurs pour déposer leurs pneus :

• Site intégré de gestion des déchets (SIGD) - Floreffe

Adresse du site :

Route de la Lache 4 à 5150 Floreffe

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi, de 07:00 à 15:30

• Centre de Transfert de Ciney - Biron

Adresse du site :

Rue du Marché Couvert à 5590 Ciney (Biron)

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi, de 07:15 à 15:30

• Centre de Transfert de Philippeville - Vodecée

Adresse du site :

Rue de Merlemont à 5660 Philippeville (Vodecée)

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi, de 08:00 à 15:30

• Centre de Transfert de Gedinne - Malvoisin

Adresse du site :

Route de Bouillon à 5575 Gedinne (Malvoisin)

Heures d'ouverture :

le lundi, de 13:00 à 15:30

du mardi au vendredi, de 08:00 à 15:30

LA PROCÉDURE

Vous avez des pneus de silo dont vous désirez vous débarrasser ?

Vous êtes en possession du formulaire de participation, retournez-le dûment complété à :

BEP Environnement, Route de la Lache 4 à 5150 Floreffe ou à Madame Catherine Saintenoy par fax 081 718 250 ou par mail csi@bep.be

Vous n'êtes pas en possession du formulaire de participation, demandez le à Madame Catherine Saintenoy (tél : 081 718 211 - mail csi@bep.be) et retournez-le tel que précisé ci-dessus.

Un de nos collaborateurs reprendra contact avec vous pour prendre RDV et vous donnera les instructions pour le déversement de vos pneus sur un de nos sites d'exploitation.

Le paiement sera effectué au comptant ou par carte (ce dernier mode de paiement sera privilégié) au pont pesée, avec facturation post-paiement.

Pour une bonne organisation des apports, les inscriptions seront clôturées le 22 novembre 2019.



JOB DAY du 05 octobre 2019 : Le SPW recrute...

Vous êtes jeune diplômé, en recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle ? Venez nous rencontrer.

Le JobDay du SPW, c'est :

- accéder à la liste des postes à pourvoir immédiatement ou dans un avenir proche ;
- rencontrer de nombreux collaborateurs métiers comme des informaticiens, des ingénieurs, des dessinateurs en géomatique, des assistants cartographes, des opérateurs de fouilles archéologiques, divers métiers liés à la construction et l'électromécanique, des économistes, des juristes ... ;
- assister à de mini-conférences mettant en avant une multitude de métiers à travers la géomatique, la vie d'un chantier, l'informatique, le soutien aux entreprises wallonnes ... ainsi qu'à un atelier dédié à la rédaction de lettres de motivation... ;
- discuter avec des spécialistes de la gestion du personnel, du recrutement et de la sélection ;

- dialoguer avec d'anciens stagiaires ;
- trouver des informations ciblées à l'attention de personnes en situation de handicap reconnu ;



Au Cap Nord, boulevard du Nord à 5000 Namur, de 10H à 17H.

Plus d'infos sur le JobDay ? <https://www.wallonie.be/fr/agenda/job-day-du-service-public-de-wallonie>

Plus d'infos sur les avantages de la fonction publique wallonne, nos métiers, les démarches pour postuler et les dernières offres d'emploi ? wallonie.be/jobs

Chasse 2019-2020 : Dates et carte des battues

Les dates de la nouvelle saison de chasse automne / hiver 2019 - 2020 sont disponibles. Promeneurs, marcheurs, randonneurs, cavaliers et cyclistes qui venez vous délecter de nos circuits balisés, de nos paysages... Déjà la saison des chasses 2019 - 2020... d'octobre à Février, des mesures de prudence s'imposent !

Le calendrier des battues de chasse 2019-2020 (Mise à jour) est prêt.

Vous trouverez également sur notre site internet www.doische.be la carte des territoires de chasse. Pour toute activité en forêt, le DNF, Cantonnement de Viroinval, reste l'incontournable référence.

Cantonnement de Viroinval
rue Saint Roch, 60
5670 Nismes
060 31 02 93

CE TABLEAU N'A AUCUNE VALEUR LEGALE. IL EST SUSCEPTIBLE DE CONTENIR DES ERREURS. VEUILLEZ TOUJOURS RESPECTER LA SIGNALISATION MISE EN PLACE.

Division			Chasses																														
N°Bloc	Division	Ref. Carte	Dates des battues de chasse du mois d'Octobre 2019 sur la Commune de DOISCHE																														
			01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
3	Doische	3	Bois de Foische - LAURENT JN																														
4	Doische - Vaucelles	4	Bois du Fir - Carrières de Vaucelles																														
5	Vaucelles - Niverlée	5	Bois du Lamie - RIGUET																														
6	Gimnée - Niverlée	6	Plaines de Roméro J. Moyon																														
7	Romerée	7	Bosquets - LECLERCQ																														
8	Matagne-la-Petite	8	Les Lorrines - MICHELIS - Moncouzin																														
10	Matagne-la-Grande	10	Les Mires - Tiennes des Noëls - RUZETTE																														
11	MLG - MLP	11	Navenne - JOURDAIN																														
12	MLG - MLP - Vierves	12	Bouquiat - GILLION																														
13	Matagne-la-Grande	13	Machurotte - Rossetto																														
14	MLG - Romerée	14	Tyr du Bois - N. Champs Tir - Rossetto																														
15	MLG - Romerée	15	Propriété Rossetto - Plaine communale - ROSSETTO																														
16	MLG	16	Bois Comogne - Rossetto																														
18	Gimnée - Doische	18	Cresses - Fagnes - VUYLSTEKE																														
19	Doische	19	VIDIGAIN																														
20	Vodelée	20-29	Fagne Vodelée-Rondaye - ADAN																														
21	Vodelée	21	Boqueteaux de Vodelée - LOOTS																														
22	Gochénée	22	La Carrière - R. FESLER																														
23	Gochénée	23	Bois des Onches-Crowel - R. FESLER																														
24	Gochénée - Soulime	24	Soulime Jardinet - Triloux - Rauwers																														
25	Soulime	25	Hermeton - A. GELDOF - P. BOUTY																														
26	Soulime	26	Chasse de Gochénée - SNEYERS/DEBAISE																														
27	Soulime	27	Soulime N. Chasse D. Fesler																														
28	Matagne-la-Grande	28	Grand Pré - GILLES																														
29	Doische	29	Bois Delacre (F. Delacre)																														
30	Gochénée	30	Les Machettes - Fesler - Magis A.																														
31	Soulime	31	Chasse JACQUES																														
32	Gimnée	32	Bois des Molnes - Grand Bu - Van t Westeinde																														
33	Matagne-la-Grande	33	Bois St Jean (Louis Jacques)																														

L'article 15 du Code forestier stipule que « Pour toute action de chasse en battue, la circulation dans les bois et forêts est interdite aux jours et aux endroits où cette action présente un danger pour la sécurité des personnes et selon les modalités fixées par le Gouvernement. »

Test national BE-Alert du 3 octobre 2019 : notre Commune participe !



Un grave incendie, une inondation ou une panne de courant ? Nous aimerions pouvoir vous avertir en cas de situation d'urgence dans notre commune. C'est la raison pour laquelle notre commune dispose depuis début 2018 de BE-Alert, un nouveau système qui vous informe directement d'une situation d'urgence via sms, email ou téléphone.

Le 3 octobre notre commune testera BE-Alert.

Test à grande échelle

Le 3 octobre, plusieurs communes en Belgique participent à un test BE-Alert. Notre commune participe également. Ce jour-là, tous nos citoyens inscrits sur BE-Alert recevront le message de test suivant via sms, téléphone ou e-mail :

Test BE-Alert - DOISCHE.

Ceci est un test. Vous ne devez rien faire.

Encouragez vos proches à s'inscrire sur www.be-alert.be.

En testant BE-Alert, notre commune s'entraîne aux procédures d'urgence. De plus, nous voulons sen-

sibiliser nos citoyens à l'importance d'être alerté en situation d'urgence et de pouvoir adopter les bons réflexes. Nous les incitons donc à s'inscrire à BE-Alert.

Qu'est ce que BE-Alert ?



BE-Alert est un système national qui vous alerte en cas de situation d'urgence. Un bourgmestre, un gouverneur ou le Ministre de l'Intérieur peut activer BE-Alert pour envoyer un message à tous ceux qui seraient impactés par la situation d'urgence. Tous les habitants peuvent ainsi obtenir directement les recommandations nécessaires (ex. fermer portes et fenêtres en cas d'incendie). Le message BE-Alert peut être transmis via sms, téléphone ou email.

Enregistrez-vous !

Vous pouvez vous inscrire très facilement sur www.be-alert.be. Complétez le formulaire d'inscription le plus précisément possible. Inscrivez-vous dès aujourd'hui et recevez un message le 3 octobre !

Noces d'or et de palissandre 2019

Cette année encore, les Autorités communales auront le plaisir de congratuler 6 couples fêtant respectivement leurs noces d'or ou de palissandre :

Noces d'or:

- PONLOT Michel et DRICOT Danielle de Niverlée
- ROGGEMANS André et BIGARE Nadine de Vaucelles
- DEFOIN Alain et NILS Suzanne de Gochenée
- REGNIER Jean-Bernard et DARASSE Miryame de Doische

Noces de palissandre:

- BERNARD Marcel et BAYET Andrée de Vaucelles
- GUILLAUME Charles et DANTINNE Jeanne de Vodelée

A cette occasion, une messe sera célébrée en l'Eglise Saint Georges de Doische à 10h30.

La cérémonie officielle et l'apéritif offert par les

Autorités communales qui suivra se dérouleront le **dimanche 06 octobre 2019 vers 11h15** au domaine « Le Carmel de Matagne-la-Petite », rue du Carmel 8 à 5680 Matagne-la-Petite.

Comme à son habitude, la fanfare royale St Laurent réhaussera cette journée de sa participation toujours bien appréciée.

Invitation cordiale à toutes et tous.



Don de sang
La prochaine collecte de sang aura lieu le
lundi 28 octobre 2019, de 15h à 18h30 au Foyer Jean XXIII, rue des Ruelles à 5680 Doische

Plus d'infos ? Tél.: 0800/92.245 ou <https://donneursdesang.be>

Invitation cordiale à toutes et à tous



Ca y est, c'est le grand lancement du Repair Café à Doische !

Les bénévoles du Repair Café sont prêts à vous accueillir et à votre disposition pour la réparation de vos objets en tout genre (Tv, radiateur électrique, lampes, Vtech, ...)

C'est totalement gratuit et ouvert à tous !

Venez nous rejoindre autour d'une tasse de café.

Quand ?

*Le premier jeudi du mois,
de 16 h 00 à 19 h 00*

Où ?

*Au Foyer Jean XXIII,
rue des Ruelles (derrière l'église)
5680 Doische*

PROCHAINE EDITION PREVUE

03 OCTOBRE 2019



Nos bénévoles ont besoin de matériels pour le bon fonctionnement du Repair Café : tapis de table antidérapants, rallonge électrique, lecteur DVD, petit compresseur, toile isolante, ... Si vous souhaitez faire un don, n'hésitez pas à nous contacter :

Plus d'infos ?

Florence Lopez

Coordinatrice du Plan de Cohésion sociale,

Tél.: 082/69.90.49

Courriel : florence.lopez@cpasdoische.be





Votre organisation de jeunesse !

Organisation de jeunesse reconnue et agréée par :



Mercredi, c'est OXY

Modules d'ateliers ludiques et créatifs

A partir du
11 septembre
2019
de 13h à 17h
Garderie
de 17h à 18h
1,5€

4€
la séance
Réduction possible

Sport, jeux, ateliers manuels et culinaires : tout est mis en œuvre pour varier les plaisirs des enfants ! Les activités se diversifieront au cours de l'année afin de proposer des nouveautés adaptées aux conditions climatiques et aux envies du groupe.

Ecole communale de Matagne-la-Petite
rue de Vierves, 1

De 3 à
12 ans

Remboursement mutuelle et attestation fiscale

Inscription obligatoire via www.oxyjeunes.be, v.bayet@oxyjeunes.be ou au 060/34.91.72.



ORGANISÉ PAR :

OXYJeunes
Association Sans But Lucratif

☎ 071 38 84 00

🌐 www.oxyjeunes.be

📧 info@oxyjeunes.be

EN COLLABORATION AVEC LA COMMUNE DE DOISCHE :

LA CHRONIQUE DES 10 VILLAGES

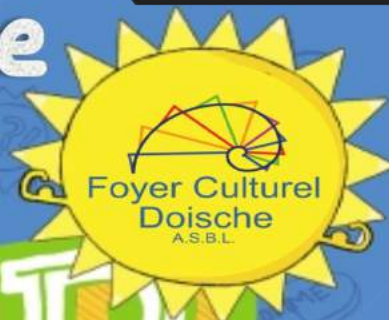


PÉRIODIQUE D'INFORMATIONS DU CENTRE CULTUREL DE DOISCHE
Rue Martin Sandron 124 - 5680 Doische
Tél.: 082/21.47.38 | Fax: 082/6790.27
E-mail: centre.culturel.doische@skynet.be
FOYERCULTURELDOISCHE.WORDPRESS.COM

OCTOBRE 2019



Matagne-la-Petite



Le SUPER

Stage de Joussaint du 28 au 31 octobre

des

SCIENTIFIQUES EN HERBE

Inscriptions obligatoires avant le lundi 21 octobre

Centre Culturel de Doische 082/214 738

Pour les 5 à 12 ans - 45€ (BE10 0680 7438 7004)

PLACE

AUX



Le samedi 19 Octobre
de 9h à 12h
Pour les enfants de 4-5-6 primaires

Bulletin d'inscription (Places limitées)

Nom : Prénom :
Age : Tél. : Ecole :
Adresse :
Signature des parents :

Classer les activités par ordre de préférence

- ☆ **Créateur de bijoux en métal précieux** (Soulme)
- ☆ **Boulangier** (Matagne-la-Petite)
- ☆ **Sculpteur sur pierres** (Gochenée)
- ☆ **Animateur de classes vertes + Fermier** (fabrication du fromage, récolte des œufs, nombreux animaux, ...) (Matagne-la-Petite)
- ☆ **Office du Tourisme** (Doische)
- ☆ **Coiffeur** (Gochenée) + **Artiste peintre** (Soulme)
- ☆ **Police** (Doische)
- ☆ **Carrière de Merlemont**

Bulletin d'inscription à retourner
avant le mercredi 09 octobre 2018

A TON INSTITUTEUR(TRICE) ou Au FOYER CULTUREL DE DOISCHE
rue Martin Sandron 124 à 5680 Doische
☎ 082/21.47.38 - Email : sberger@ccdoische.be



DOISCHE

Dimanche 03 novembre 2019 à 14h.

INAUGURATION DE LA PROMENADE

« *CHEMIN DES BORNES FRONTIERES* »

Créée à l'initiative de la confrérie de « la Carmelle », cette promenade balisée propose de mettre en valeur les nombreuses bornes-frontières qui délimitaient les villages de Vaucelles et Doische (anciennement en Principauté de Liège) et la France.

Rendez-vous à 14h devant la Maison Communale de Doische, rue Martin Sandron 124.

A l'issue de la balade (+/- 4 km) nous aurons l'occasion de partager le verre de l'amitié.

Infos : 082/214.738 ou 0477/235.701

En partenariat avec de la Commune de Doische, l'Office du Tourisme et le Foyer Culturel de Doische et grâce au soutien de l'Agence Wallonne du Patrimoine (P.P.P.W.)



associatif

SAMEDI

26

Octobre



3^{ÈME} SOUPER OBERBAYERN



ESPOIR VODELEE PELOTE

CHOUCRUTE GARNIE. ADULTE : 18€

ENFANT : 9€
OU

BOULETTES FRITES. ADULTE : 15€

ENFANT : 9€

AMBIANCE BAVAROISE ASSURÉE PAR L'ORCHESTRE

DIE TIROLER PERLEN !!



Salle la Grange Vodelée
Dès 19h30

Réservation pour 21/10/219
Inès : 0498/798.885
Joëlle : 0474/252.856

associatif

EXPOSITION

à SOULME

à l'ancienne école

les 19 et 20/10 et 26 et 27/10

de 10h. à 12h. et de 14h. à 18h

CARRUSEL DE PEINTURES

Cinq artistes peintres du village de Soulmé ont réalisés un relais de peintures en complétant chacun à leur tour le travail du précédent ! Voilà qui est pour le moins original !

Nous vous invitons à venir découvrir ces œuvres ainsi que des réalisations personnelles.

Avec la participation de : CEEDEE, LUC DEMOL, GUILLAUME HOEDT, FRANÇOISE HUNAERTS

ET DE CAMILLE ROLIN

Vernissage le vendredi 18/10 à 18h00

Infos : 082/214.738 ou 082/678.832 - ENTREE LIBRE ET GRATUITE
en collaboration avec Soulm'actif et le Foyer culturel de Doische


 "Terre-ecocitoyenne du Pays des Merveilles" et le Foyer Culturel de Doische vous présentent la
 

GRATIFERIA

ou l'art de donner

La première donnerie de l'entité de Doische



Dimanche 13.10.2019
 Dépôt : 9h30
 Ouvert à tous* : 10h -> 16h
*en accord avec la charte disponible sur demande

Salle communale de Romerée
 Présence de la grainothèque avec petit bar convivial

Plus d'info : contactez le Foyer Culturel au 082/214.738 ou à l'adresse: centre.culturel.doische@skynet.be

Faisons des graines de lecture

Samedi 12 octobre à 10h30

Moment de partage autour des livres : pour les 0 à 2,5 ans et pour les 2,5 ans à 6 ans.

GRATUIT



Chaque participant est invité à apporter un sachet de graines (récoltées ou en surplus, pas de semences hybrides). Ces sachets alimenteront la future grainothèque.

Bibliothèque du Centre Culturel de Doische : 082/214 738


Gochenée
 Salle communale

27 octobre 2019 de 14 à 18h

Journée Jeux

Présentation de jeux de société, Stratégie, coopération, adresse...
 Jeux géants et coin pour les tout-petits...



Entrée gratuite - Ambiance familiale
 En collaboration avec les ludothèques de Florennes et de Givet

Bienvenue à tous

Venez vous réunir, dans une ambiance sympathique, conviviale, où le jeu reste un véritable plaisir.



Initiative de la ludothèque « Le Repère de Ludo »
Renseignements : 082 /214 738
082/ 67 7287 (Me Obino)

VODELÉE : Ancienne Ecole - place du Baty
Prochains rendez-vous :
14 et 28 OCTOBRE de 13h30 à 16h

Bar de présentation de la nouvelle jeunesse de Doische

SAMEDI 5 OCTOBRE

DE 15H00 A 22H00 SOUS CHAPITEAU CHAUFFE

- 15H00 Ouverture du bar
- 19H00 Présentation des activités de l'année 2020
- 22H00 Fermeture du bar

Rendez-vous au parking du terrain de foot

Présence d'un château gonflable, petite restauration, ...

Venez soutenir la nouvelle jeunesse

**D
O
I
S
C
H
E**

CHORALE "LES POUPARDS"

sous l'égide de la Cantilène

A partir du mercredi 11/09/2019

Accessible aux enfants de 6 à 14 ans

A LA SALLE DE QUARANTE A DOISCHE
LES MERCREDIS DE 18h45 à 19h45

Période scolaire 2019-2020

- Apprentissage du chant en groupe.
- Participation à des spectacles musicaux.
- Ambiance familiale.

Les chants pourront être accompagnés à la guitare



Avec l'aide de la Commune de Doische et du Centre Culturel

Réservation

au 082/61.53.67 - 0494/91.80.14

ROMERÉE DINER AUX MOULES

QUAND ?

27 OCTOBRE 2019

2 services: 11H30 – 13H00

OÙ ?

Salle des fêtes de Romerée

COMMENT ?

Réservation souhaitée pour le 23 Octobre



TARIF

15€ adulte

8€ enfant

CONTACT

Justin Buchet:

0498 54 11 56

Louis Buchet

0472 51 03 83

ORGANISATION

Comité des jeunes de Romerée

Romerée Soirée Halloween



26/10 Karaoké + soirée costumée

27/10 Diner
Moules frites / Boulettes frites
Service de 11h30 et 13h30

Tarif:
15€/adulte
8€/enfant

Cet événement est organisé par le comité de fête de Romerée

Date limite d'inscription 23/10

ROMERÉE HISTOIRES D'AMORT

MAISON DE VILLAGE

VEN 25.10.2019-20H00



PAR BERNARD DUSSENNE

Dans ces histoires insolites et décalées on raconte... la fin. La grande faucheuse est parmi nous. On la sent, on l'entend, on peut presque la toucher !

Bien sûr, ici, on en rit ! On la côtoie, on la « tue toi » même. La voilà donc un peu comme une amie. Enfin, gardons nos distances. Surtout si, autour d'un verre, elle nous annonce... le jour et l'heure de sa venue !

Rire de la mort, sans doute pour mieux vivre avec...

Dès 8 ans

TARIF : ADULTE : 8€ / ÉTUDIANT : 4€ / - DE 12 ANS : 3€ / ART 27 : 1.25€
INFOS : CENTRE CULTUREL DE DOISCHE : 082-21.47.38

CONT'ÉMOI AVEC LES CENTRES
CULTURELS DE DOISCHE, FLORENNES,
VIRAINVAL ET WALCOURT



La bibliothèque « Livre-Choix » de Doische vous propose d'intégrer son comité de lecture pour élire le Prix Horizon 2020

(Prix du 2^{ème} roman organisé par la ville de Marche-en-Famenne, présidé par Armel Job)

Les livres sélectionnés seront disponibles à la bibliothèque à la fin du mois de décembre et circuleront au sein du comité jusqu'au début du mois de mai

(2 ou 3 rencontres en soirée sont envisagées).

Si vous souhaitez participer, il suffit de vous inscrire auprès de la bibliothèque de Doische **avant le 8 novembre.**

Le **samedi 16 mai 2020**, tous les membres des comités sont invités à Marche-en-Famenne.

Au cours de la journée, des rencontres sont organisées avec les cinq auteurs finalistes.

Chaque membre du comité recevra un bulletin de vote pour élire son roman préféré.

(La présence des jurys-lecteurs à Marche-en-Famenne est indispensable pour ce vote, co-voiturage possible).

Infos complémentaires et inscriptions avant le 8 novembre 2019 :

Bibliothèque de Doische : 082/214.738 — bibliotheque@ccdoische.be



GOCHENEE

19 - 20 octobre 2019

Fête du Raccro

Samedi
à pd 19h

SOUPER DANSANT

Boulettes sauce tomate
+ frites

Adulte : 10 €

Enfant : 5 €

Réservations pour le 17/10 au + tard :

Alaerts Josiane 082 67 82 16
0488 38 21 01

GOCHENEE

à la salle communale

Le dimanche
20 octobre 2019



CONCOURS
DE COUYON



en tables tournantes

1000€ de prix
1 lot pour chaque joueur

Inscriptions 14h00

1er tour 15h00

15 € (4 consommations comprises)

Alaerts Josiane 082 67 82 16
0488 38 21 01



« Ca Manque pas d'Air »Asb

Rue de l'Auberge, 17 - 5680 Matagne-la-Petite

060/34.91.34 ou 0487/86.14.08 camanquepasdair@outlook.be

Facebook : Petit Rustique Matagne Site : www.camanquepasdair-asbl.be

Le Petit Rustique de Matagne-la-Petite vous propose

CONCERTS , à 20h30 (concert gratuit : un chapeau passe pour les artistes)

Vendredi 4 octobre à 20h30 : « Dukies » Leurs compositions originales sont au carrefour de diverses influences au service d'une voix chaude et profonde, offrant un répertoire incisif et « punchy-groove ».

Dimanche 13 octobre à 16h00 : « La vie est belle » Musiciens et chanteurs de ce nouveau groupe de la région proposent un mix de balades folk irlandaises interprétées par Marc Chavet avec les compositions personnelles de Marie Benoît.

Vendredi 18 octobre à 20h30 : « Bille Roseman Trio » Bill Roseman nous livre ENFIN son premier album solo... Là où la Soul, le Rock, la Pop et le Funk embrassent un Blues Joyeux et Électrisant, il n'y a pas de place pour les Règles ; le Son y est injecté directement en Intraveineuse et l'Atmosphère vibrante, exaltée..

BALADES SOPHROLOGIQUES : les lundi 7 et 21 octobre à 9h45, au « Petit Rustique ». Bienvenue pour vivre nos balades en plein air (ou en intérieur selon la météo) . Découvrir et utiliser, selon nos besoins personnels, toutes les ressources qui sont en nous et dans la nature. Avec Laurence Gillet sophrologue expérimentée de la région d'Agimont. PAF : 5 euros.

EXPOSITION : « Terre » Yann-Arthus Bertrand nous livre le troisième volet de ses photos magnifiques aériennes de notre planète « Terre ». La seule à aimer ? La seule à sauver !! (avec l'aimable autorisation de la Fondation « Good Planet »)

CONFERENCE : le mardi 15 octobre à 19h30 « **Emprises, Dominations, Violences : dans nos relations, le cheval peut nous aider !** » Nous accueillons Brigitte Wynant, de l'asbl « Cheval en Vie », qui vient témoigner de ses découvertes et de sa grande expérience psycho-sociale des relations avec le cheval.

L'asbl «Ca manque pas d'air » a reçu le Prix Associatif 2019 de la Créativité et de l'innovation !
Ouvert du Jeudi au Lundi de 15h à 22h - Dimanche de 10h à 22h

En étroite collaboration avec le Foyer Culturel de Doische !



Mercredi 9 OCTOBRE 2019

| Devant da Maison Communale | de 16h25 à 17h.

bibliothèque

RENSEIGNEMENTS : 082/214.738
Bibliothèque « Livre-choix » bibliotheque@ccdoische.be

CALENDRIER OCTOBRE 2019

ACTIVITES DU FOYER (voir annonces)

- Dim.06 : DOISCHE** : balade vélo en collaboration avec l'Office du Tourisme
Mer.09 : DOISCHE : Maison Communale : halte du BédéBus
Sam.12 : DOISCHE : Foyer Culturel : « Semons des graines de Lecture » pour les 0-6 ans
Dim.13 : ROMEREE : salle communale : Gratifieria en collaboration avec Terre Eco citoyenne
Lun.14 & 28 : VODELEE : ancienne école : ateliers scrabble
Sam.19 : ENTITE : Place aux Enfants
Ven.25 : ROMEREE : salle communale : Cont'Emoi
Dim.27 : GOCHENEE : salle communale : Journée Jeux
Du lun.28 au jeu.31 : MAT-LA-PETITE : carmel : stage de Toussaint

FETE COMMUNALE

Sam.19 - dim.20 : GOCHENEE : salle communale : fête du Raccro organisée par le comité des Fêtes

CONCERTS

- Ven.04 : MAT-LA-PETITE** : Petit Rustique : concert organisé par « Ça manque pas d'Air »
Dim.13 : MAT-LA-PETITE : Petit Rustique : concert organisé par « Ça manque pas d'Air »
Ven.18 : MAT-LA-PETITE : Petit Rustique : concert organisé par « Ça manque pas d'Air »

REPAS

- Sam.26 : VODELEE** : salle « La Grange » : souper Oberbayan organisé par Espoir Pelote Vodelée
Sam.27 : ROMEREE : salle communale : dîner moules organisé par la Jeunesse de Romerée

DIVERS

- Sam.05 : DOISCHE** : parking terrain foot : bar de présentation de la nouvelle Jeunesse de Doische
Du 18 au 20 et 26-27 : SOULME : ancienne école : exposition de peinture
Ven.26 : ROMEREE : salle communale : soirée Halloween organisée par la Jeunesse de Romerée

MEDECINS DE GARDE

Depuis le 1er juillet 2011, le WE et les jours fériés, appelez le 1733 ou orientez-vous au poste de garde

PHARMACIENS DE GARDE

Sam.05 - dim.06 : Pharmacie GEERINCK 082/ 677 307 - rue Grande 42 à Romedenne

NON COMMUNIQUE

ATTENTION : les articles et annonces destinés à la « Chronique des Dix Villages » du mois de novembre 2019 **DOIVENT ÊTRE RENTRÉS POUR LE 6 OCTOBRE**

VOTRE EMPREINTE VISUELLE



STUDIO GRAPHIQUE • IMPRESSION OFFSET ET DIGITALE
PRODUITS PROMOTIONNELS • IMPRESSION TEXTILE
IMPRESSIION GRAND FORMAT



Rue Hennevauche 16 - 5640 Mettet
Tél : 071 74 45 06 - Fax : 071 74 45 08
info@imprimerie-doneux.be

www.imprimerie-doneux.be

Inter *marché*

ANTHÉE *contact*

082 21 31 00

Lundi : 12h - 19h
Du mardi au samedi : 8h30 - 19h
Dimanche : 8h30 - 12h30

